



FORMATION EN PRÉSENTIEL

AUTORISATION DE CONDUITE R489 DES CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION À CONDUCTEUR PORTÉ

Dernière mise à jour le 01/06/2021.

OBJECTIF

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite des chariots automoteurs à conducteur porté en toute sécurité dans l'entreprise, dans la configuration de travail, conformément au Code du Travail et aux recommandations de la Sécurité Sociale.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements du chariot pour l'utiliser en sécurité.
- Être capable de réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites.
- Savoir assurer les opérations de maintenance des chariots (dans la limite du champ de compétence et de responsabilité du salarié désigné pour les utiliser).
- Savoir identifier le cadre réglementaire de son activité.
- Être capable de mettre en chariots élévateurs frontaux en porte à faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes) dans le respect des recommandations de la CNAM R489

PUBLIC CONCERNÉ





Toute personne affectée à la conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, dans le cadre de son travail.

Tarif	300 € HT par participant Nous consulter € HT par groupe
--------------	---

Réf.	PRO-000076
Contact	0980493771 info@starter-formation.fr http://starter-formation.fr

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 18 ans minimum.
Savoir lire et écrire ; maîtriser les 4 opérations.
Connaître les règles de base du code de la route.
Maîtriser les procédures de sécurité. Être en mesure d'adopter un comportement sécuritaire.
Être déclaré apte par la médecine du travail.

 Niveau Niveau 3	 Modalité Présentiel	 Effectif par session 1 mini > 6 maxi	 Durée 14 heures / 2 jour(s)
--	--	---	--



PROGRAMME

I - ENSEIGNEMENT THEORIQUE (40 %)

Santé et Sécurité au Travail

Accident de travail - principaux facteurs et conséquences

Rôle des instances et organismes de prévention (Inspecteur du Travail, CARSAT, médecine du travail, contrôle technique...)

Consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie.

Contexte réglementaire

La réglementation associée à la conduite des engins

Les interdictions

Les conditions pour être cariste, la réglementation et les recommandations en vigueur.

Responsabilités et qualités du cariste.

Les produits dangereux

L'identification des produits dangereux

Les risques associés à leur manutention

Le chariot automoteur / la manutention

Classification des chariots et leurs possibilités d'utilisation.

Les différents organes des chariots automoteurs, leur technologie et fonction

Le fonctionnement des dispositifs de sécurité

La lecture de la plaque de charge

Les différentes palettes, les attachements

Les vérifications et les opérations de maintenance de premier niveau

La zone d'évolution

Les pictogrammes et panneaux de signalisation

Les règles de circulation, le stationnement en entreprise et sur la voie publique.

L'identification préalable du trajet

Les paramètres d'évolution (état du sol, charge...)

II - ENSEIGNEMENT PRATIQUE (60 %)

Présentation des appareils

L'adéquation de l'engin

Analyse de l'opération de manutention envisagée

Vérification de l'adéquation du chariot

Les vérifications préalables

Opérations de prise de poste

Documentation

Vérifications du chariot avant départ

Les opérations de conduite et de manœuvre

La circulation à vide et en charge dans un circuit matérialisé

Les positions de sécurité

Marche avant/arrière

La manutention de charges (prise et/dépose au sol ; chargement et/déchargement d'un véhicule depuis un quai ; gerbage /



dégerbage en piles ; stockage et déstockage en palettier ; chargement et déchargement latéral d'une remorque).
Opérations de fin de poste.

La maintenance de l'engin

La réalisation des opérations de maintenance du ressort du conducteur

Visite des lieux d'évolution

Présentation des lieux et des instructions à respecter sur les sites d'utilisation des engins.

LES PLUS

Remise à chaque stagiaire d'un livret couleur "aide-mémoire" comprenant les informations clés de la formation.

INTERVENANT(S)

Formateur spécialisé

ÉVALUATION

La partie théorique de la formation est évaluée via un QCM ; et la pratique est évaluée à travers des mises en situation en fin de formation, visant à valider les acquis.

Chaque stagiaire qui aura participé activement à l'ensemble de la formation se verra remettre une attestation individuelle de fin de formation. Enfin, le formateur établit un avis de principe, remis à l'employeur chargé de délivrer l'autorisation de conduite.

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation + Avis de principe du formateur pour permettre la délivrance de l'Autorisation de conduite par l'Employeur.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 60 mois, l'apprenant doit suivre une session de AUTORISATION DE CONDUITE R489
Recyclage des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté